INSTITUTIONS.

COLLEGE MAÇONIQUE.

[illegible] de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE [illegible] florissante, ayant le pouvoir de conférer [illegible] universitaires, offre aux habitans du Sud [illegible] avantages. Elle est située dans une des [illegible] du Kentucky, à Lagrange, comté de [illegible] de Louisville, 18 de Shelbyville, 38 [illegible] Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur [illegible] les bases intellectuelles et morales.

[illegible] embrasse les mathématiques, les langues [illegible] et modernes, la philosophie et l'histoire [illegible]. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe [illegible] morales, d'un professeur de mathématiques [illegible] professeur de langues et d'un maître d'études [illegible] département préparatoire. La haute réputation [illegible] Proviseur, les talens des professeurs qui le [illegible], sont une sûre garantie de progrès pour les [illegible].

Les prix sont très modiques, savoir :

Département préparatoire, par année, $12
[illegible] collège par année, 20
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.

[illegible] collège, on peut s'assurer que pour un élève, [illegible] de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, pension, logement, blanchissage, éclairage et [illegible] une moyenne de $76.

[illegible] plus amples informations, s'adresser au

Reverend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.

A. W. GAZLAY, secrétaire.

[illegible] James G. Barr, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn Scott & Co., No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.

Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., Capt. Gayle & [illegible] E. T. Reyburn, Scott & co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le; Thomas [illegible] Rev. M. M. Henkle, [illegible] Parsons, St. Louis, Mo. [illegible] Tilden, Esq. Louisville, Ky; [illegible] Attakapas.

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

[illegible] de la rue Royale et de la rue de l'Hopital, à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ORLEANS HIGH SCHOOL.

LYCÉE D'ORLEANS.

[illegible] langues latine, grecque, [illegible] espagnole, l'arithmétique, l'algèbre, [illegible] la physique, l'astronomie, [illegible] philosophie, l'histoire, la géographie [illegible].

[illegible] la langue française, s'en[illegible].

[illegible] d'anglais, de français, d'es[illegible] tous les jours.

[illegible] composé des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs [illegible] la confiance publique est depuis [illegible].

[illegible] s'acquittent de leurs tâches [illegible] charges de surveiller leur [illegible].

[illegible] intervention de la [illegible].

[illegible] savent déjà lire et écrire.

[illegible]	$20 par mois.
[illegible]	15
[illegible] avancées,	12
[illegible] inférieures,	9

COLLEGE DE MANDEVILLE.

[illegible] les langues [illegible] espagnole, latine et grecque, la [illegible] les mathématiques, la [illegible] de la musique, le [illegible].

[illegible] M. R. J. Paltrey, [illegible] 18 mai

Institution Classique et Commerciale

DE

G. BOYER.

[illegible]

[illegible] BRANCHES D'INSTRUCTION.—Langues anglaise [illegible] géographie, mathé[illegible] astronomie, &c.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les pa[illegible] de 15 novembre son institution [illegible] de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA DOUANE, [illegible] ROYALE et BOURBON.

[illegible]

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

PENSIONNAT EXTERNAT,

Fondée en 1832 par Madame Leiris,

[illegible]

MADAME DESHAYAUX,

[illegible]

[illegible] MADAME DES[illegible] MACAULEY [illegible]

[illegible] MADAME DESHAYAUX, [illegible] MADAME BERBIGUIER [illegible]

CONDITIONS.

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
[illegible] avec blanchissage,	do.	30
[illegible]		16
[illegible]		11
[illegible]		12
[illegible]		2

SARDINES—150 boîtes, dites 3¼, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
[illegible] 99 rue de la Douane

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac [illegible] Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825 marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1840 marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
[illegible] 99 rue de la Douane

COSAQUES! COSAQUES!

AVIS AUX CONFISEURS.

LE soussigné vient de recevoir par le Chateaubriand du Havre, un assortiment de cosaques ordinaires.
Vor. HEBERT,
12 juin libraire, 149 Chartres

CHANGE sur Bordeaux ou Paris, à vendre par
20 mai CHAS. DUFOUR.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS [illegible]

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A	
Anderson, (John) et son [épouse	Gusman, les époux Gary, Pierre Gernoud, Jacques
B	J
Baudroux, Julien de Maillé Boillou, Alexandre Barthe, Louis Joseph Bodelais, Philibert Bruzau, Fçois Castagne Berdou, Auguste Beck, Michel	Jannin, Claude, François
	L
	Le Goaster, Laine, Charles Louniet, Jean Labusquère, Cyrille Lacaze, Firmin
C	M
Cantegrit, Pierre Lepage Caillet, Antoine, Calmel, Baptiste, Cyrille, Rolland Chartier, Jacques Richard Clogenson, Fanny (Bos l'é-[veque] Chaucher, (les époux) Chalonge, Auguste Charrière, Jean Eugène	Michel, Jacques Mauras, Jacques et Pierre Mermet, Georges Manville, veuve Deporet Meyer, les époux Macon, Fçoise femme Poir-[rier
D	P
Deporet, Eléonore Demolbens, Amedée Denechaud, Antoine Docuron, Jn Bte Lucien D'Hérèle, T Desbout, Dominique Dazet, Julien Donat, Marcel B Delatre, D'Usson, de St Soupplet	Perroux, Louis Ernest Flaisent, Jeune Poujet fils, Q Quairez, Charles R Rousselin, les époux Romieu, Alexandre Robert, Pierre T Tetard, Remi Trinchery, Emile
F	V
Félix Vincent, Forestier, Antoine Frichot,	Viau, Antoine

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juin

Mme E. COMMUNY
CHIRURGIEN
DENTISTE

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 dec

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens-dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois ; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuses clientelles, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.
8 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

J. F. GUION, W. GUINNESS, JNO. BUSH.

GUION & Co.

Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.

(ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW-YORK,)

Importeurs

De marchandises anglaises, françaises, allemandes, TURQUES ET CHINOISES.

Beaux Articles de Fantaisie.

Coutellerie, Eventails, Boites enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.

OBJETS A USAGE DE CORPS, POUR HOMMES,

Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

Chemises, Gilets de peau et Caleçons.

C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile ; do do qualité supérieure, chemises de toile unies et surfines, chemises de couleur, do à raies et de fantaisie, gilets de peau en coton, en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile, tous ces articles seront vendus bon marché pour clore les factures. 14 mai

MOUSSELINES SUISSES.

A VENDRE à bas prix pour clore une consignation un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes :
Mousselines unies 6¼ et 5¼ de tous prix ;
Dito damassées à jour 6¼, très bel article pour [illegible] deaux ;
Dito brodées au crochet variées de genre do ;
Dito rideaux tout fait à bordures ;
Dito brochées et à carreaux pour moustiquaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de fabrique, pour clore, par L. H. RICHARD,
14 mai 33, Douane, au 1er étage.

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.

LES soussignés offrent à vendre :—50 douzaines chemises-gingas garanties fil, bien cousues, 30 do chemises françaises en couleur bon teint, 50 do chemises blanches bon marché, 40 do bretelles ordinaires, 30 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE,
12 mai 36, Chartres

EN magasin et à vendre par les soussignés :—250 caisses vin vieux ; 75 paniers huile d'olive, 24 o. Plagniol ; 75 paniers huile d'olive en ½ bouteilles, 250 milliers bouchons de toutes qualités, 25 paniers bouteilles vides. 175 caisses absynthe suisse et de Marseilles ; 100 caisses [illegible] assorties ; 15 estagnons eau de roses, 25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 50 caisses do. do. 80 caisses liqueurs ordinaires en bouteilles ½ et ¼. 31 do de kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. chinois à l'eau de vie ; 10 paniers vin de Champagne.
En douane :—5¼ de pipes eau de vie vieille 1837,
4¼ do do surbac 1838
12 mai LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

CHAMPAGNE.

EN débarquement du navire Emperor, du Havre 25 paniers vin de Champagne. SHIELD BRAND.
25 do do en ½ bouteilles, do
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 mai 36, rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.

NOUS vendons à grand rabais la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en : barreges, organdies, balzorines dessins à la mousseline et à la Taglioni, jaconats de 25, 30 et 31 escalins, gingats à 2½ cents, calicots français léger, dernier modèle, à 20 cts mousselines blanches, mousseline Suisse, jaconat do uni, do parasols, écharpes de barrege, écharpes en deutelle, mousseline blanche, do écharpes de soie, riches broderies, bas de soie et de coton, rubans à franges, grand assortiment de toile, batiste, mouchoirs de toile avec bordures, mouchoirs brodés, de poche, toile de table, damassée, serviettes de Russie, toile do, coutils blancs et cotonnades, fil de coton, gants à filets pour dames, do blancs, do pour hommes, crêpes bleus et blancs, crêpes pour chapeaux, fil à coudre en fil, boutons, peignes &c &c.
Aussi un fort assortiment de drap d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPUS,
19 mai 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti

TRESOR DE LA POITRINE,

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instanta[illegible] les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage ; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10v

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE.

CHAPELLERIE PARISIENNE,

Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie, [illegible] viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode :
3 caisses chapeaux soie extra fin ;
[illegible] do do castor blanc ;
1 do do feutre noir et gris ;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes ;
[illegible] do do do do pour enfans ;
[illegible] do do do do cadets ;
[illegible] do do soie pour Amazone ;
6 do do flambards gris et noir pour cadets ;
[illegible] grand assortiment de fournitures, telles que [illegible] Bordaloue, coiffes, cuirs cousins, etc. gall

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux :
25 barriques vin rouge, Ambès,
25 do do Montferrand ;
4 demi do do Pauillac, 1841 ;
16 do vin blanc, Sauterne ;
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne,
45 caisses cerises à l'eau de vie ;
6 do de 12 flacons, prunes sèches ;
4 do de 12 boites transparentes do ;
1 mai EDOUARD LARONDE, 85, St Louis.

VINS en caisses—2000 caisses vin de Bordeaux,
500 caisses St. Julien, 500 do St Julien,
200 caisses Chateau Margaux, 200 do St. Estèphe,
500 do Chateau Lafitte,
300 do Cantenac,
100 do 24½ bouteilles différentes marques,
100 do Vin blanc Sauterne, à vendre par
13 mai ST. VOR. BARRETT, 21 Gravier

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus.
Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez
L. H. RICHARD,
14 mai 33, rue de la Douane

THÉ frais—1500 paquets vert et noir impérial, poudre à canon, young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses, demi do et boîtes, à vendre par
ROBERTS & HALL,
23 m 75, Magasins.

LIQUEURS du pays 150 barils eau de vie, genièvre alcohol et esprits purs, à vendre par
ROBERTS & HALL,
28 m 75, Magasins.

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4¼, à vendre à bon marché, pour clore, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

FIL patente de Marshal—Nous avons reçu un envoi de fil comme ci-dessus de diverses couleurs, du No. 18 à 200, sur lequel nous appelons l'attention des tailleurs et détaillans, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

FIL en bobines d'Alexander—Les soussignés ont reçu quelques caisses de bobines, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

MOUSTIQUAIRES—5 balles brin écru ; 3 balles idem boitre blanchie ; 2 balles idem blanchie ; 2 caisses linon rayé, 4 dito qualité supérieure, à vendre à bas prix pour du comptant, par H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

DENTELLE Guimpe pour rideaux—Les soussignés ont reçu deux caisses de ce superbe article, en couleurs assorties, qu'ils vendront à bas prix en gros.
Aussi—En débarquement, 10 balles cotonnade française, qualité supérieure, 5 balles casimir noir bonjean.
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins.

PARAPLUIES! PARAPLUIES!—Par le navire Emperor, du Havre, nous avons reçu quelques valises de parapluies français de qualité supérieure, grandeur assortie et dans le dernier goût.
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins.

O. TALAMON,

44, RUE DE CHARTRES.

RECOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] caisses vins différentes qualités, en grandes et petites bouteilles ; 200 caisses liqueurs assorties ; 20 caisses curaçao de Hollande ; 30 caisses marasquin ; 100 caisses sirop de limon.
23 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

TABAC en feuilles de la [illegible] en débarquement du T. [illegible]
[illegible]

[illegible] PLOMB [illegible] EXTRA.

[illegible] No 1,

De qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'aux dimensions de 500 livres.

Les propriétaires laissent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.

Le premier envoi, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
MERLE, BEYLLE & Co.,
16fev 79, Tchoupitoulas.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné :
100 livres Cantharides fraîches ;
20 do Hydriodate de potasse français ;
300 do Camphre raffiné ;
20 onces Sulfate de morphine ;
20 do Acétate do ;
2000 Têtes de pavots, grosses ;
200 livres Douce amère coupée ;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Mérman, qualité supérieure ;
52 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc ; 130 do do Ste Estèphe, St Julien, Montferrand, &c. ;
15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion ;
25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse.
200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol.
100 caisses salaisons, capres olives, cornichons et anchois.
35 caisses savon de Marseille.
65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 et 15 St. Louis

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par
WYLIE & EGANA,
14 mai 52, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par
WYLIE & EGANA.
14 mai 52 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

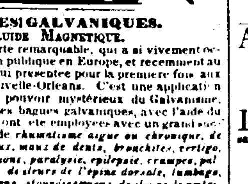

BAGUES GALVANIQUES.

FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, epilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'epine dorsale, lumbago, nevralgie, tremblemens, etourdissemens, douleurs de poitrine, points de cote, debilite generale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont le unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—4m

Marchandises au prix coutant.

LORNE & FROIS—No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coutant, et certaines au dessous, pour clore des consignations.

Balzorines imprimées, à 3 picaillons.
Jaconas français, de 20 à 35 cents.
Gants filet, de 15 à 50 cents.
Mousselines marquises, à 3 escalins.
Bas coton de 10, 15 et 20 cents.
Mousselines Suisses, de 14 escalins à $2, 50.
Ginghams français, à 3 picaillons.
Indiennes françaises, à 2 escalins.
Echarpes barège et grenadine riches.
Bareges et mousselines de soie imprimées pour robes.
Mouchoirs batiste brodés, rivière et à ourlet.
Gros de naples noirs, taffetas et soie d'Italie.
Pouit de soie, pekins, gros de Suisse et de Perse.
Soieries glacées, unies et façonnées couleur.
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches
Coton chamois et bleue, satiné et unis, à rideaux.
Evantails et ombrelles riches.
Pelerines, cols unis et brodés, garnis dentelle.
Colerettes organdis, tarlatanes et robes brodées.
Mérinos français pour habits et coutils fantaisie.
Jupes, coutils blancs et batiste pour habits.
Toiles d'Irlande et de Paris.
Batiste blanche et linons batiste.
Ouvres, serviettes et nappes unies et damassées.
Piqués blancs et couleur pour gilets.
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blancs.
Mousseline laine, 3¼ et grande largeur.
Indiennes Américaines, cotons blancs et écrus.
Cotonnades françaises et américaines.
Jupons crinoline et corsets français.
Rubans satin et fleurs artificielles.
Crêpes noire, blancs et pailles.
Bretelles élastiques assorties en genres.
Dentelles fil, franges noires et cordilières.
Bas de soie, de coton et de fil d'Ecosse.
Chaussettes coton, blanches, grises et écrues.
Gants filets Egyptien, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre,
LORNE & FROIS,
18 mai No, 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses compte au quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,839 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

GRAINES fraîches pour jardins, à fleurs et potagers, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845, à vendre par WM. DINN,
3 mars 11 Commune

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix :
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin ;
3 do coutil assorti ;
300 doux. chapeaux, paille d'Italie ;
1500 paltots d'été, coutil et mérinos ;
500 pantalons d'été do do ;
25 douz mouchoirs batiste uni ;
50 pièces foulards ;
75 douz. chemises différentes qualités devant en toile
30av

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT,

149, rue de Chartres.

NOUVEAUTES LITTERAIRES, reçues par le navire Chateaubriand du Havre :

Pujol et A. Maques—histoire de la Bastille ; Gavani, Œuvres choisies ; Burette, Histoire de France ; Roujoux, Histoire d'Angleterre ; Maltebrun, Géographie ; Langlois ; dito ; Divers, France Maritime ; Nodier, Contes Illustrés ; Lamennais, Imitation de Jésus-Christ ; Gavarni, Diable à Paris, tome 2 ; Briffaut, Secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'inquisition ; Bescherelle, la Femme ; Bossuet, Œuvres, nouvelle édition ; Stendhal, la Chartreuse ; H. Monnier, Scènes populaires ; Rousseau, Œuvres nouvelle édition ; Thiers, Révolution française, nouvelle édition ; A. Toussenel, les Juifs rois de l'époque ; Thiers, Histoire du Consulat, nouvelle édition avec gravures ; Ortolan, instituts de Justinien, 2 vols ; Divers, Biographie universelle ; Dumas, Œuvres ; Raspail, Manuel de la santé ; Cormenin, le livre des Orateurs ; Reybaud, Etude sur les réformateurs ; Pinard, Le Barreau ; Capefigue, Histoire de Philippe Auguste ; Pauthier, Confucius et Mencius ; Bouchardas, Formulaire magistral ; Dito, Annuaire de Therapeutique 1846 ; dito, Supplément à l'annuaire de Therapeutique 1846 ; Lavergne, Chateaux historiques de France ; divers, l'Echo des Feuilletons, année 1846, No 8 ; dito, Revue Pittoresque, année 1846 No 5 ; dito Journal de M. le Curé ; dito, l'Illustration, Journal universel, Nos. d'avril 1846 ; Balzac, Paris marié, 1 vol. ; Michelet et Guinet, Conseils aux Jésuites ; divers, les Vies des Saints, 1 vol. ; dito, Connaissances des tems pour 1846—47 et 1848, avec et sans additions ; Ed. Blanc, Histoire de dix ans.

Musique nouvelle pour pianos, à 50 pour cent de remise, livres nouveaux de médecine, chimie et pharmacie.

Assortiment d'ouvrages de piété, livres de prières, do. pour enfans, do pour écoles en anglais et en français ; ouvrages classiques. 12 juin

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation de M. Auguste Grand, située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du fleuve, à environ douze lieues de la Nouvelle-Orléans, le nègre CHARLES, âgé d'environ trente ans, taille moyenne et parlant anglais et français. On suppose qu'il se tient dans la 3me. Municipalité. La dite récompense sera payée à quiconque arrêtera le dit esclave et le logera dans une des geoles de cette ville ou le livrera à P. H. PETITPAIN,
28 mai— No. 126 rue de Chartres

A VENDRE par les soussignés :
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pitres, de deux boisseaux et demi ;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon ;
1,000 barils maquereaux ;
[illegible] caisses excellent blanc de baleine, New Bedford,
[illegible]

100 [illegible]

CHEMIN A COULISSES [illegible] ORLEANS ET DE CARROLLTON.

REDUCTION DE PRIX.

A L'AVENIR les prix de passage de [illegible] seront comme suit :
Billet seul, pour n'importe la distance, 10 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50
Billets pour l'année, personnel $80, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit

LES JOURS DE LA SEMAINE.

De la N. Orleans.		De Carrollton.	
Avec chev.	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches :

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans ; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

☞ Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir ; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.

☞ Il est défendu de fumer dans les chars.

JOHN HAMPSON,
28 juin Ingénieur en chef.

COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.

En débarquement de la barque Globe, de Marseilles 5000 paires couvertures de Granier.

N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Agents de Zoé Granier, importateurs de Marchandises Sèches, No. 21, rue des Magasins. 17 jn

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux :
120 bques vin rouge,
100 barils vin blanc,
100,000 bouchons longs et demi do,
1,000 demi boites sardines à l'huile marque Rodel & fils,
300 quarts boites do do do
67 caisses cerises à l'eau de vie,
35 caisses curaçao superfin et sorfin,
49 caisses fruits à l'eau de vie, par
POUGET FILS
17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

EN magasin, d'importations antérieures :
50 caisses absynthe Yersin et Lecoultre,
50 do do E. Pernod.
50 do kirsch.
200 mille bouchons pointus et [illegible],
3 boucauts fil à voile,
30 caisses peinture [illegible],
Vins en caisses, rouge et blanc, à vendre par
17 juin DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux,
120 barriques vin rouge,
45 demi barriques vin blanc
8 caisses champignons secs,
17 juin DUDOUYT & TEULADE,

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir :
Ombrelles, grande nouveauté,
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Soieries noires pour robes. Barège noire do.
Chaussettes fil de lin pour hommes,
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Cholet. Do batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Eponges fantaisie pour coiffures,
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes.
Essences, pommades, crême de Perse, Eau de Cologne, sachets, extrait d'odeurs, avec essences, philotrices, plu locomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, de dépacre, do, centaines.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin FR. J. LACOSTE, 105, rue Royale.

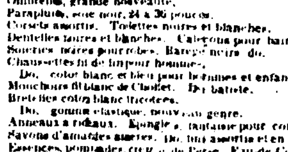

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de [illegible] et par la voie de la Havane quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'hôtel des Monnaies, No 40. 2 av

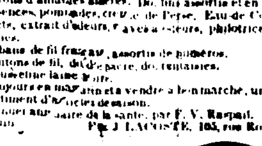

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des SANGSUES HONGROISES & SUEDOISES qu'il vend toujours à ses prix ordinaires, à ses dépôts, rue de Chartres No 187, et rue St Charles No 42.
4 av J. B. RUSCONI.

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES Hongroises et Suédoises reçues par le navire Delaware, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casa Calvo, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à [illegible] les prix ne varieront point pendant la durée [illegible]
12 juin G. R. SOUBIRAN.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe. M. Cabos est toujours même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters), et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes ; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou ailleurs par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité ; plus des garde-malades.

☞ IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de ventes de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—500 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—766 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky ; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein
WHISKEY—50 barils rectifié ; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

ON a besoin immédiatement d'un Maître d'Etude au Lycée de Franklin, encoignure des rues Royale et Hôpital. On donnera la préférence à quelqu'un parlant les deux langues. S'adresser au Lycée, après cinq heures de l'après-midi. 4 juin

VIEUX Cognac—A vendre en douane avec le bénéfice du drawback :
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin I. W. DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
1 j 92 Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Elizabeth Ellen, du Havre :
48 caisses absinte suisse, marque Berthoud fils, par
POUGET FILS, 147 rue Royale,
29 mai Entre St. Louis et Toulouse

EN débarquement du navire Russia, de Bordeaux—100 barriques claret Montferrand, 92 idem Queyries, 10 pipes vieux Cognac, 24500 étiquettes pour bouteilles, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
17 juin 34 Tchoupitoulas

VIEUX Cognac—En débarquement du navire Russia, de Bordeaux, 40 quarts de pipes Cognac de Godard & Co. 1re. preuve, ayant droit au débenture, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
17 juin 17 et 19, St. Louis

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un CHEVAL alezan brûlé, ayant une marque au cou, une à la fesse et à la jambe de derrière, ayant une selle et une bride, sans autre marque ni étampe apparentes.

Un CHEVAL alezan, à poil de vache, une raie blanche au front, et les quatre pieds blancs, ayant une bride et une corde au cou, étampé sur la cuisse gauche de lettres qui ressemblent à un 8 renversé, se touchant l'un à l'autre sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une VACHE châtain-claire, une partie de la tête noire, les deux pieds de derrière taches de blanc, le bout de la queue et le dessous du ventre blanc, étampés sur la cuisse gauche B H sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au quatre juillet les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat.
MICHEL DUREL,
19 juin Gardien des épaves

Marchandises Sèches à bon marché.

FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou du bon papier. Ces marchandises se composent de :

Cotons Lowell, coton Ognaslurg, cotons du pays blancs et écrus 3¼, 4¼, 6¼, 10¼ et 12¼, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 181 caisses calicos et indiennes claires et foncées, de 5 1/2 à 12 cents, 1600 pièces guinghams assorties, linons et baiserines, 100 balles de nims bleus, coutils bleus, &c. &c ; 30 balles coutil blanc et écru, et lowells croisés ; 50 caisses toiles à chemises 3¼, 7/8 et 4¼, grosses et fines cotonnades, étoffes en fil pour pantalons, étoffe à carreaux, coutil [illegible], &c. &c., toile d'Irlande, toile à drap, étoffes [illegible], gants de fil, batistes et jaconats, dentelles, [illegible] casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, [illegible] et coton fil, telles, châles, écharpes de fantaisie, [illegible] &c. &c.
3 juin

LE soussigné a toujours en magasin un [illegible] de cigares de la Havane, tels que [illegible] Milinaires, Principes &c. S. V. BARRETT,
10 juin

100 [illegible] paniers Champagne [illegible]
S. V. BARRETT,

V [illegible] AUG. MOLIER, 30, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de George Limerick.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MERCREDI vingt-quatre juin 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 mai 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de George Limerick et aussi pour le compte de James Montgomery :

Le bateau à vapeur GLENCOE, ensemble ses meubles, agrès et apparaux, etc. etc.

M. James Montgomery, propriétaire des deux tiers du dit bateau à vapeur, consent à la vente de sa dite portion.

Conditions de la vente—Pour la portion du défunt, c'est-à-dire un tiers, $3,000 comptant, et la balance à un an de crédit ; pour la portion de M. Montgomery, c'est-à-dire les deux tiers, $6,000 comptant, et la balance à quatre et huit mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction.
W. P. C. DUPLESSIS,
18 mai—4en30j Register des Testamens

Christian Frederick vs D. G. Wire.

EN vertu d'un writ de fi. fa à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président sénr. de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 juin 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord de cette ville, désigné par le No un, sur un plan fait par le voyer de la ville le 30 mars 1838, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public en cette ville, le dit lot formant l'encoignure du chemin public entre la rue Gaiennié, mesure américaine, 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au dit chemin public, sur 90 pieds de profondeur, et face à la rue Gaiennié, borné d'un côté par le lot No 8, et de l'autre par le lot No 7. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. C. CLAIBORNE,
22 mai—3en30j Marshal.

Adelain Dreux vs. Le Ferrand fils, Christian Roselius vs. le même.

EN vertu de deux writs de fi. facias à moi adressés par l'honorable T. W. Collins, juge président Senr. de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 juin 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Un certain lot de Terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé, mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Daquin, et de l'autre par la propriété de Labarre. Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant.
22 mai—3en30j C. CLAIBORNE, Marshal

J. P. Kemp vs. John Timberlake.

EN vertu d'un writ de fi. fa à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 juin 1846, à 10 heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure des rues Gravier et St. Charles,

Un lot de fleurs, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. CLAIBORNE,
13 juin marshal

Vente de Propriétés de valeur

DANS LES PREMIERE ET SECONDE MUNICIPALITES.

EN vertu d'un décret rendu le 14 mai 1846, par la Cour de Circuit des Etats Unis, pour le district de la Louisiane, en une certaine affaire en chancellerie, pendante par devant ladite cour, dans laquelle P. B. Pargoud et autres sont demandeurs et A Michoud et autres sont défendeurs, le soussigné, en qualité de maître en chancellerie, offrira en vente publique, à l'enchère à l'Arcade de Banks, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1846, à midi, les propriétés ci après décrites, consistant en maisons et terrains, savoir :

Première Municipalité.

1o. Un terrain à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis ayant 64 pieds de face à la rue de Chartres, sur 105 de face à la rue St. Louis, ensemble avec la maison en briques à trois étages et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Seconde Municipalité.

Dans l'ilet formé par les rues Nouvelle Levée, Commerce Girod et Notre Dame.

Nos. 2, 3 et 4—Trois terrains contigus, faisant face à la rue Girod, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 70 de profondeur, le No. 2 étant l'encoignure des rues Girod et Commerce. Sur chacun de ces terrains est un magasin en briques à trois étages, et ils sont bornés sur la ligne du fond par un passage commun de 10 pieds 2 pouces d'ouvrant sur la rue du Commerce.

Nos. 5 et 6—Deux terrains contigus, faisant face à la rue du Commerce, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 87 pieds de profondeur, borné d'un côté par le passage commun décrit ci-dessus et de l'autre par le No. 7. Il y a maintenant un seul magasin sur ces deux terrains Nos. 5 et 6. L'acquéreur aura à élever un mur de partition sur la limite.

No. 7. Un morceau de terre, à l'encoignure des rues Commerce et Notre Dame, ayant 101 pieds 10 pouces sur la rue du Commerce, 102 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue du Commerce, 92 pieds 9 pouces sur la rue Notre Dame et 89 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Notre-Dame. Sur ce terrain il existe trois magasins en briques à deux étages, ainsi qu'il appert d'un plan.

Dans l'ilet formé par les rues du Commerce, Tchoupitoulas, Girod et Notre Dame—

Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Huit terrains contigus, faisant face à la rue Girod, entre les rues du Commerce et Tchoupitoulas, mesurant environ 24 pieds de face sur 95 pieds de profondeur, le No. 8 forme l'encoignure des rues Girod et Commerce, le No. 15 l'encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas.

Sur chacun de ces terrains, il existe une bâtisse en briques à deux étages, formant magasin et maisons, les cours sont pavées et pourvues d'hydrants.

No. 16. Un grand morceau de terre, ayant 137 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 130 pieds 9 pouces sur la rue de la Commune, 202 pieds 6 pouces sur la rue Notre Dame et 197 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare des terrains ci dessus décrits, portant les Nos. de 8 à 15. Sur ce terrain, il existe trois magasins à deux étages et trois magasins à un étage et autres améliorations, le tout occupé par Messrs. Emerson, Tournes, Nevitte et autres.

Cette dernière propriété est vendue sujette au bail passé par John F. Miller à Charles Byrne, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 juillet 1838, et qui échoit le 1er juillet 1847. L'acquéreur aura droit à la rente du terrain de $1500 par an à dater du 1er juillet 1846.

No. 17—Propriété de très grande valeur, sujette à un bail qui expire le 30 avril 1851.

Cette propriété est située dans deux îlets différens ; une première portion dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, dont elle embrasse la plus grande partie, ayant 233 pieds 9 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 446 pieds 6 pouces sur la rue Notre Dame, 101 pieds 3 pouces sur la rue des Magasins, 170 pieds 6 pouces sur une ligne courant à angle droit de la rue des Magasins parallèlement à la rue Notre Dame, 129 pieds sur une ligne parallèle à la rue des Magasins rejoignant la rue Girod, et 231 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Girod. Sur ce morceau de terrain, il existe un grand nombre de bâtisses de genre différente. Et la seconde portion dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Julia et Notre Dame, contenant deux terrains situés au bail, savoir : Un de 42 pieds 8 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe un grand magasin à deux étages, en briques ; et un autre terrain, contigu au premier, de 21 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe une maison en briques à deux étages, avec magasin, occupé par Clemende Oliver, f. c. l.

Cette propriété sera vendue en un seul lot sujet au bail passé par Nicholas Girod à John F. Miller, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 avril 1831, dont les clauses principales sont qu'il sera en force jusqu'au 30 avril 1851, que le locataire paiera un loyer annuel de $3,000 qu'il sera construit sur les rues Tchoupitoulas, Girod et Magasins des bâtisses en briques, [illegible] que à l'expiration du bail toutes les bâtisses et autres améliorations appartiendront au propriétaire du sol, et que dans le cas où la rente ne serait pas ponctuellement payée, le propriétaire du sol reprendrait possession de toute la propriété. Suivant un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le dit John F. Miller et ses ayans cause s'obligeaient à payer une somme additionnelle de $350 par an. Ensemble avec la dite propriété, sujette au dit bail du 30 avril 1831, seront vendus les droits, titres et intérêt de la succession de Nicholas Girod dans le dit bail, par les exécuteurs testamentaires datifs du dit Nicolas Girod contre S. A. Turner et John F. Miller, syndics, et autres, et à toutes les réclamations et répétitions en vertu du dit procès, entre sous le No. 24,120 en la Cour de District du Premier District, dans lequel est demandée l'annulation du dit bail et le paiement de la rente annuelle y stipulée depuis le 30 avril 1840, et aussi tous les droits que le dit Nicolas Girod possédait en vertu des dits actes, passés par lui avec John F. Miller pardevant L. T. Caire, notaire public, le 30 avril et 10 juin 1831.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément à un plan fait par Joseph Pilie, voyer, lequel sera exposé dans une semaine à l'Arcade de Banks, portant les dimensions précises de chaque terrain et une coupe des bâtisses et améliorations.

Conditions : Un cinquième comptant, la balance à douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater de leur échéance s'ils ne sont pas payés à maturité.

Les actes de vente seront passés par le soussigné, maître en chancellerie, pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. LOGAN HUNTON,
1 juin—tlj Maître en Chancellerie

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Françoise Sylva.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Lafferandere, administrateur de la succession de feue Françoise Sylva, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
23 juin—3 n10j Député Greffier.

EN FAILLITE—Cour de District des Etats Unis—19 juin 1846—Présent l'honorable Theo. H. McCaleb.—Sur motion de C. L. Duncan, avocat de A. F. Dunbar, assigné de Manuel Vidal, en banqueroute, et ayant fait voir à la Cour qu'un nombre des créanciers dans cette faillite résidant dans des parties éloignées des Etats Unis, il est ordonné que le délai pour référer les dits biens au bureau des Commissaires pour en faire leur rapport, soit prolongé jusqu'au 22me jour de juillet 1846, lequel jour, les dits biens de Manuel Vidal, No. 268, seront référés au bureau des Commissaires, pour qu'il en soit fait rapport avant l'ordre de distribution. Tous les créanciers qui n'ont point prouvé leurs dettes, conformément à la loi, pour être portés sur le tableau de distribution, sont notifiés d'avoir à le faire avant que les papiers et les procédures soient référés telle que ci-dessus mentionné.
Par ordre de la Cour.
24 juin—2 N. R. JENNINGS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le vingt six mai 1846, jugement a été rendu par cette Cour, dans cette affaire, dans les mots et chiffres suivans, savoir : No. 16,792, Magdeleine Clémence Molonière, épouse de Claude Germain Ducatel, vs, son mari. DECRET.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement de séparation de biens contre Claude Germain Ducatel, en faveur de la demanderesse, et qu'il soit condamné à payer à la dite demanderesse, 1o, la somme de trois mille cinq cents piastres montant de sa dot, et 2o, la somme de deux mille piastres, montant de ses biens paraphernaux avec le privilège accordé par la loi aux femmes mariées pour garantir leurs droits, excepté sur les deux esclaves JOSEPH alias JOE et LUCILE, et sur les six actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, hypothéquées en faveur de l'intervenant, la dite demanderesse ayant renoncé à ses droits en faveur de F. Rousse l'intervenant, et en raison de ce qui précède la dite intervention est admise par la Cour, et l'intervenant autorisé à employer tous moyens légaux qu'il jugera convenables pour assurer ses droits, qu'il exercera par privilège et préférence sur les droits de la demanderesse dans cette affaire, mais seulement sur les deux esclaves JOSEPH alias JOE et LUCILE et sur les six actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, avec les frais contre la demanderesse en faveur de l'intervenant et les frais en faveur de la demanderesse contre le défendeur.
Nouvelle-Orléans, ce 30 mai 1846.
(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de juin de l'année de Notre Seigneur 1846, et la soixante dixième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
[L. S.]
9 juin—3 en 30j C. WEYSHAM, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Vendredi 12 juin 1846—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 16297—Le maire et la municipalité No. Loux demandant l'ouverture de la rue Penn—Sur la motion de M. E. Rawle, avocat des commissaires d'estimation et d'assessement et sur l'enregistrement en cour du rapport des dits commissaires relativement à l'ouverture et à l'extension de la rue Penn, en droite ligne jusqu'à la rue Perdido. Il est ordonné que notice en soit donnée conformément à la loi et que vingt jours après la première publication de cette notice, ledit rapport sera présenté à la Cour pour qu'il soit confirmé.
Extrait des minutes.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans le 12 juin 1846.
VICTOR BERE,
13 juin—3en15j Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Jean-Baptiste.—Cour des Preuves.—Succession de feu Joseph Tholomé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire déposé dans la Cour des Preuves de cette paroisse, par Auguste Courvoisier, curateur de la succession de feu Joseph Tholomé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis [illegible]
[illegible] St-Jean-Baptiste, le [illegible] juin 1846.
[illegible]

[illegible] RAYMOND CAHUZAC,
[illegible] 34 Vieille Levée

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 6—Marie Céleste Destrehan, épouse [illegible] vs W. Cummings—En vertu d'un [illegible] adressé par l'honorable Cour de Cité [illegible] le Dr. Lenes, à Charles Claiborne, ci-devant [illegible] la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par le dit marshal dans l'affaire ci-dessus [illegible] en vente dans la Rotonde de la Bourse [illegible] St Louis, le samedi, 25 juillet 1846 à midi :

Deux certains lots de terre [illegible] faubourg Lacourse au dessus de cette ville, désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 2, borné par les rues Dryades, Hercules, Thalia et Erato ; les dits lots sont contigus et mesurent chacun (mesure américaine) 30 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout d'après un plan fait le 11 mars 1841, par J. Pilié voyer de la Municipalité No. 2, et déposé au bureau de D. L. M. Cay notaire public en cette ville. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant. JOHN L. LEWIS,
24 juin—3en30j Sherif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No. 10,719—J. Kohn vs. Southmayd et Goodrich.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias adressé par l'honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, à Chs. Claiborne ci-devant Marshall de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, et à moi transféré par le dit Marshall, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi, 7 juillet 1846, à midi,

Deux terrains à l'Eglise St. Paul, encoignure du Camp et Barthélemy, désignés sous les Nos. 18 et 66.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
24 juin—3 en 10j Sherif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane (Mme P. O. Peyroux, subrogée) vs. Pierre Peyroux et Constance Peyroux.

COUR DE PAROISSE—No. 14,[illegible]—En vertu d'un pluries ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi, vingt quatre juin 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir : Le tiers indivis d'un lot de terre, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure Nord Est des rues Dumaine et Bourgogne, mesurant 60 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 130 pieds de profondeur, et face à la rue Dumaine. Ainsi que les esclaves suivants, savoir : Hélène, mulâtresse âgée d'environ 40 ans ; Harriett, mulâtresse âgée d'environ vingt quatre ans ; Lydie, mulâtresse âgée d'environ vingt-six ans ; et Armand, mulâtre (orphelin) âgé d'environ huit ans. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant. JOHN L. LEWIS,
23 mai—3 en 30j Sherif de la paroisse d'Orléans

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—Eliza Dunlap, épouse [illegible] A. Dunlap [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de District [illegible] District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane [illegible] l'affaire ci-dessus, et par suite d'un consentement des parties intéressées, j'offrirai en vente sur les lieux, au No. 53, rue Baronne, samedi, le vingt-sept juin 1846, à dix heures du matin

1o. Un lot de meubles, etc.

2o. Un grand cadre contenant des portraits au Daguerréotype.

Et divers articles trop nombreux à énumérer. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant JOHN L. LEWIS,
20 juin—3en10j Sherif de la paroisse d'Orléans

COUR DE DISTRICT—No. 24,[illegible]—A. A. Massias vs. W[illegible] Carter.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, sur les lieux, rue du Camp, entre les rues Robin et du Bassin, mercredi, le 1er juillet 1846, à dix heures du matin.

Un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS
19 juin—3en10j Sherif de la Paroisse d'Orléans

M. et Mme Michel Musson vs. M. et Mme Andrew H. Clayton.

COUR DE PAROISSE—No. 16,332.—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, 13 juillet 1846, à midi :

L'esclave Sidi Hamet alias Dixon, âgé d'environ — ans—saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
11 juin sherif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 7,724—La Banque des Fermiers et des Marchands de Memphis vs. Franklin & Henderson, fi. fa. contre Stephen Franklin & Jno. Henderson, in solido.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 6 juillet 1846, à midi, les billets, lettre de change, &c. ci-après décrits saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir :

1o. Un billet souscrit par A. T. Bowie, de la somme de $460 44, à l'ordre de Franklin & Henderson, daté Nouvelle Orléans, du 6 février 1841 et payable le 1er janvier 1842, avec un crédit de $30

2o. Un billet souscrit par Daniel C Lewis, de $15, 92, à l'ordre de Franklin & Henderson, daté Woodville, 1er décembre 1845, et payable à un jour de date, avec intérêt à 8 pour cent l'an.

3o. Un billet souscrit par R F Canfield de la somme de $300, payable à demande à l'ordre de Franklin et Henderson, daté Nouvelle Orléans, du 23 juillet 1842.

4o. Un bon de J Twitchen, de $200, daté Nouvelle Orléans du 23 décembre 1844, en faveur de Franklin & Henderson.

5o. Une lettre de change tirée par Wilas W. Richardson, de la somme de $92 93, sur Dobson & Davis, Nouvelle-Orléans, à l'ordre Franklin & Henderson, datée Benton, du 13 décembre 1841 et payable à trente jours de date.

6o. Un billet souscrit par R. F. Canfield à l'ordre de Franklin & Henderson de la somme de $7,565 41, daté du premier novembre 1841, et payable le premier janvier 1842 sur lequel il y a un crédit de $3,125, produit de la vente d'un lot de terre.

7o. Un billet payable sur demande de la somme de $234 [illegible] souscrit par Lyman L. Chapman, daté du premier janvier 1840, à l'ordre de Franklin, Ames & Co., et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, avec une remise date 1845.

8o. Un billet souscrit par Francis D. Newcomb, en faveur de Franklin & Henderson, daté du 29 mai 1845 de $1200 et payable au domicile de la Banque de Cité en cette ville, 12 mois de date, et portant hypothèque conformément à un acte hypothécaire en faveur des dits Franklin & Henderson, au rapport de Wm. Christy, notaire, passé le vingt neuf mai 1845, sur les portions de terre ci-après décrites, situées dans la Paroisse St. Bernard en cet Etat, savoir :

1o Section No. 37, Township No. 14, Range No. 15, Est, et Section No. 37, Township No. 14, Range No. 16, Est, District Sud Est, Louisiane, et contenant mille acres en superficie.

2o. Section No. 26, Township No. 14, Range No. 16, Est, Section No. 37, Township No. 14, Range No. 17, Est, et Section No. 37, Township No. 13, Range No. 17, Est, District Sud-Est, Louisiane, et contenant mille acres en superficie. Lesquelles portions de terre sont contiguës et sont plus amplement décrites dans l'acte du huit mai 1845, au rapport du dit notaire Christy.

9o. Le banc No. 37, à l'Eglise Presbytérienne No. 2, appartenant à Stephen Henderson et saisi dans l'affaire ci-dessus.

L'acquéreur devra se conformer aux conditions et restrictions mentionnées dans l'acte de transfert dudit banc, par les administrateurs de ladite Eglise, au dit F. Franklin, conformément audit acte.

Conditions de la vente—Cette vente étant la seconde et le montant des dits billets, lettre de change &c seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution en solido à satisfaction, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS
23 juin—3 en10j Sherif de la paroisse d'Orléans

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de lundi, 15 juin 1846.

RÉSOLU, que le commissaire du cinquième district de cette Municipalité est requis d'avoir à notifier tous les propriétaires de terrains vides, et tous les propriétaires dont les terrains exigent des remblais et qui se trouvent compris dans les limites ci-dessus décrites, d'avoir à faire entourer leurs terrains dans le délai fixé par la résolution qui précède, et d'avoir à faire remblayer leurs terrains pour le 1er octobre prochain, sous peine d'une amende de cent piastres ; et, en cas de refus ou négligence de se conformer aux présentes dispositions, le voyer est chargé d'autoriser, trente jours après les délais fixés, à faire exécuter les dits travaux pour le compte des dits propriétaires.
(Signé) Jh. GENOIS,—Recorder.
Approuvé le 17 juin 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN,—Maire.
Pour copie conforme. A. MAZUREAU,—Secrétaire.
23 juin—15

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de Lundi, 15 juin 1846.

RESOLU que les propriétaires de terrains vides et non entourés, situés dans cette partie du 5me district de cette Municipalité, comprise entre les rues Claiborne, Chemin du Bayou, Rochebiave et Canal Carondelet, devront faire entourer en pieux ou planches et d'une manière solide, les dits terrains, dans un délai de 30 jours après la publication de la présente résolution, et à défaut par eux de se conformer à la dite résolution, il sera du devoir du voyer de faire faire aux frais des dits propriétaires les dits entourages ; et l'avocat de la Municipalité devra commencer des poursuites pour le recouvrement des sommes dépensées pour la confection des dits entourages, et ce, pardevant tout tribunal de juridiction compétente.
(Signé) Jh. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 17 juin 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, secrétaire.
23 juin—15

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de mercredi, 17 juin 1846.

RESOLU, que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au premier lundi de juillet prochain, pour le pavage en pierres rondes, de la rue de la Douane, à partir de la rue Royale jusqu'à la rue des Remparts, conformément aux devis qui seront déposés au bureau du Voyer, et payable lorsque le pavage aura été achevé et accepté par le voyer, en billets de cette Municipalité, à un, deux, trois, quatre et cinq ans de date et portant intérêt à raison de six pour cent l'an.
(Signé) Jh. GENOIS,—Recorder.
Approuvé, le 22 juin 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN,—Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU,—Secrétaire.
23 juin—15

$5 DE RECOMPENSE—Perdu ou égaré, un CHIEN d'arrêt puce, poil ras, ayant une tache blanche sur la poitrine, et répondant au nom de TARQUIN. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au domicile du soussigné, rue Saint Louis, encoignure Remparts.
20 juin—4 PHILIPPE MILLAUDON.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. BRAHA, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. DUFFAU continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, aux BOURGOGNE, No. 111. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

A LOUER—Une maison en briques à trois étages située rue Maureau, entre Esplanade et Paix, au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er. août prochain. Pour les conditions s'adresser à
16 juin LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. Vor. BARRET.

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.

De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.

La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.

On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.

Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.

A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 9 juin—90

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—20 caisses actuellement en débarquement du navire Essex, à vendre par
22 juin G W DUNBAR, 30 Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

2,000 caisses en magasin, formant un assortiment complet de marchandises fraîches de saison, à vendre par R. G. HOBBS,
20 juin 12, Douane

DIVERS—250 paquets sucre raffiné de Boston ; 1,000 do thé ; 25,000 sacs en pitre ; 300 barillets clous ; 200 sacs café Java ; 200 tambours figues ; 500 barils maquereaux ; 30 surons indigo ; 400 caisses chandelles, à vendre par
15 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux :
[illegible] barriques Vin rouge de diverses qualités ;
127 demi [illegible] de Vin blanc ;
5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1835.
17 jn G. M. LOGAN, 30 Bienville

PORC—Mess, Prime et M. O. à l'inspection de Boston, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
18 juin 64 Tchoupitoulas

Nouveautés de Paris.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques, qu'il a reçu par les derniers arrivages des navires Creole, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de : mousseline panama, barège nouveauté, balzorine, organdi français, partie de barege riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.

Parmi ces envois, il en a joint par erreur, une partie de soierie pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendues au dessous du prix coûtant. Aussi, gants de soie noir moiré, grande largeur, à $2 la yarde, douzaine : [illegible] de toute couleur (cerise excepté) à 50 cents.

Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil, unis et brodés, do à plis, écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus plus varié qu'il y ait en ville.

Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Les marchandises, d'ailleurs ont un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur
27 mars R D FANIS, 146 rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné :
150 barriques vin rouge diverses qualités,
30 bls Vin blanc Sauterne 1832,
450 caisses Vin rouge St. Estephe Médoc,
35 do Haut Brion et Latour.
175 do Margaux, Lafitte et Gruau Larose
100 do Bourgogne Chambertin,
56 do Vin blanc Haut Sauterne, 1832,
45 caisses Hermitage, blanc,
20 caisses cerises à l'eau de vie
10 do marasquin,
10 do curaçao,
20 do star chandelles.
20 paniers Huile d'Olives, marque Plagniol.
175 bls vieux whiskey, Monongahela, Bourbon & Co
1 pipe genièvre imitation Hollande.
25 paniers champagne, qualité supérieure.
13 jn CHS. DUFOUR, 11 Conti

O. TALAMON,

44, Rue de Chartres.

RECOIT par les navires Pactolus et Ancona, du Havre et Yazoo de New-York, un superbe assortiment de Rubans taffetas façonné pour chapeaux, dessins les plus nouveaux.

Bourses en cordonnet soie, toutes dimensions.
Eventails riches et autres.
Chaînes de gilet en acier poli et façonné.
Ombrelles soie façonné.
Baleines pour robes et corsets.
Aussi,
Une caisse mouchoirs madras français, belle qualité.
24 Pièces mérinos noir, uni et façonné.
Qu'il vendra au dessous du cours. 9 jn

SIROP PECTORAL DE WINER.

POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux, de l'asthme et des enchainements de sang, dela coqueluche, du croupe, de la consomption, pleurésie, enrouement, douleurs et aigreurs de l'estomac et affections des poumons—Des BRONCHITES, maladie qui enlève des milliers d'individus, sous le nom fictif de "consomption". Les symptômes ordinaires de cette maladie (les bronchites) sont : la toux, plaies aux poumons ou à la gorge, enrouement, difficulté dans la respiration, l'asthme, la fièvre hétique, crachement de flegmes ou de matière, et quelquefois de sang.

Préparé par John Winer & Co. 83, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats-Unis, et en vente par
BERTRAND & SIRON
Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville. 2 av

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—84 caisses en débarquement des navires W Gray et Medora formant un assortiment de chaussures pour commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
20 m G W DUNBAR, 30 Douane

FERRONNERIE pour bâtisses—Serrures françaises et accessoires, pentures, crochets et pentures, crochets et pitons, loquets à ressorts et autres ; targettes carrées, rondes et plates, vis en bois ; fournitures pour contrevents, clous, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
20 avril 4 Chartres

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité, lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, vers en soie, cales, perches &c. en magasin et à vendre par
2 av W. A. RYAN, 48 Chartres

OUTILS de charpentier—Egoines, scies à raser et à tenon, verloppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds de roi, vienles, limes, râpes, spoke-shaves, vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
2 av 48, Chartres

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualités, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en casimir, à la mode, de en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS
11 mai 12, Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—2500 caisses bottes, souliers et brodequins, en assortiment complet et convenables à la saison, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 12, Douane.

BOUTEILLES VIDES—3500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR 11 Conti.

SUCRE raffiné de Boston—300 colis. Sacs en pitre—25,000. Thé—1000 boîtes. Thé supérieur—100 paquets. Clous—500 barils, venant de Boston. Blanc de baleine—400 caisses New Bedford, Indigo—20 surons. Figues—500 tambours. Maquereaux—300 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av NORCROSS & FOSDICK

TABAC—800 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour cigares et tripes, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHE—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

SUCRE HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

CAFÉ—400 sacs Havane fin vert, et 700 do Rio, bon vert, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

CAPSULES et étiquettes, à vendre par
NUMA LACOSTE,
2 mai 103, Royale.

LIQUEURS assorties—50 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, à vendre par NUMA LACOSTE,
2 m 103, rue Royale

BOUCHONS—300 milliers pour bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
2 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

SARDINES A L'HUILE—3,000 boîtes et demi-boîtes, à vendre par
2 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ABSYNTHE ET KIRCHEN-WASSER—100 caisses, à vendre par
2 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ANISETTE—300 paniers anisette fine, surfine et superfine, à vendre par
2 m NUMA LACOSTE, 103, rue Roy

TABAC de la Vuelta Abajo—50 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

ABSINTHE SUISSE—50 caisses, de la marque de Yersin & Lecoultre, en débarquement du navire Ancona, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
[illegible] 22, St Louis

SERRURES Françaises—4 caisses Serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Pactolus, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
29 mai 22, St Louis

CAFÉ DE LA HAVANE—[illegible] sacs café du vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée

ON désirerait trouver une bonne gardienne d'enfans âgée de 10 à 12 ans, parlant le français, qui trouverait à s'employer comme telle, en s'adressant au No. 27, rue de la Commune. 27 m

VINS en barriques et demi barriques St. Emilion, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Leoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
A vendre par NUMA LACOSTE,
26 mai 103 Royale

BRETELLES Polka—75 douzaines bretelles Polka, américaines ; mérinos français—12 pièces mérinos uni et façonné ; Brosses françaises—50 paires brosses françaises fines, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 juin 36, Chartres

EPONGES—Une caisse éponges très fines, de Smyrne, à vendre par RICKER & PEARSON,
30 mai 62 Camp

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
30 mars ED. CLAGUE, 29 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Ancona, venant du Havre :
12 meules fromage de Gruyère,
25 fromages pâte grasse,
144 do têtes de maure (ou de Hollande)
100 dame jeannes de 1 gallon.
100 do do
A vendre par NUMA LACOSTE,
29 mai 103, rue Royale

DIVERS—1200 sacs café de la Havane, Rio et Java ; 600 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun ; 700 balles tabac de cube et Vuelta de Abajo pour capes et tripes ; 400 milliers cigares de la Havane, marques assorties, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 m 26, Vieille Levée.

SALAISONS—200 caisses olives verdales, 100 do capres capotes, 100 do cornichons, reçu par le navire Mozart, de Marseille, à vendre par ST. VOR. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

DIVERS—40 caisses Absynthe de Sauvageot et Bruneton ; 40 dito Vin Muscat de Frontignan ;
50 caisses Liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseilles ;
100 paniers Huile d'olive de Plagniol ;
150 caisses Vin Curcier, Haut Brion ;
40 do The Young Hyson, Pouchong et poudre à canon ; 150 dito Salaisons ;
20 paniers Guignolet d'Anger, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34, Vieille Levée

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources mêmes ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

EN débarquement du navire Florian, venant de Bordeaux :
50 barriques vin rouge,
50 caisses abricots à l'eau de vie,
50 do prunes do
8 boucauts fil à voile,
5 caisses peinture verte, à vendre par
24 avril DUDOUYT & TEULADE.

AVIS—Je donne avis aux personnes qui me doivent et à qui mes comptes ont été présentés, de venir payer dans le courant du mois de juin. Ceux qui ne se conformeront pas à cette invitation, ou négligeront de remplir cette formalité, auront leur compte annoncé sur la gazette l'Abeille, pour être offerts en vente publique par le ministère d'un encanteur.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1846.
P. A. LANAUZE,
11 juin—1m 29, rue Ste. Anne, Place d'Armes

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés :
100 barriques vin Bergasse ; 50 demi-barriques idem ;
100 caisses vin muscat ; 25 do Lunel, supérieur ;
125 caisses olives, capres et cornichons ;
10 balles amandes à coques tendres ;
900 paniers huile de J. Plagniol ; 100 demi paniers idem, 50 paniers idem de 24 demi-bouteilles, 30 paniers idem de 12 demi-pipes.
J F BERCIER & Co,
18 avril 54, Vieille Levée

CREUZETS—12 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Chateaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 30

Ces creusets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin—6

AVIS—La société existante jusqu'à ce jour, [illegible] soussignés, sous la raison de "Jordy & [illegible] aux termes de l'acte [illegible] [illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible]
[illegible]

LE soussigné continuera [illegible]
[illegible] juin 1846.
[illegible] F JORDY.

BOUTEILLES VIDES—[illegible] paniers, en magasin et à vendre par
[illegible] NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

VENTES DE CE JOUR

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mercredi, 24 du courant, à [illegible] à leur magasin d'encan, [illegible] rue [illegible] Chartres, [illegible]
[illegible] 24 dir

PAR J. B. BLACHE & Co.

AUJOURD'HUI mercredi, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 30, rue de la Vieille Levée, pour clore différentes factures :
100 barils et tierçons Bœuf,
20 do Maquereaux No. 3,
19 tierçons riz, et
1 caisse Saucissons, venant de débarquer 24 jn

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur.

MERCREDI, 24 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 16, dans le Bank Alley, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra, 800 sacs Café, légèrement endommagé dans le voyage de Rio. 23 jn—2

PAR J. B. BLACHE.

PAR ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu mercredi, 24 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29,

14 balles couvertures de laine de 3 points, de la manufacture de Granier, importées et avariées à bord de la barque Globe, capitaine Juge, venant de Cette 22 juin—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 juin 1846, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, jeudi, le 23 juillet, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu M. Eugène [illegible]

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville, Troisième Municipalité, au coin des rues Moreau et Marigny ; le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Moreau, sur [illegible] pieds de profondeur et face à la rue Marigny.

Conditions—comptant. L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 juin—3en30j

Succession de Victor Bellen.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Second District de la Nouvelle Orléans, en date du vingt-trois juin 1846, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, le mardi, vingt huit juillet 1846.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé désigné sous le numéro soixante-et-un, sur un plan dressé par L. Sarg, le douze novembre 1835, et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire public ; le dit lot mesurant un pied trois, 25 pieds 10 pouces de face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro soixante, et cent [illegible] pieds onze pouces sur l'autre ligne, entre les rues Johns [illegible] et Prieur.

Conditions : comptant.

L'acte de vente pardevant A. [illegible] notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 [illegible]

PAR J. B. BLACHE & Co.

MEUBLES! MEUBLES!

JEUDI, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 111, rue Bourgogne,

Une quantité de meubles de salon, bois de lit, batterie de cuisine, &. 24 juin

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 mai 1846, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue [illegible] juillet 1846, à midi, un billet de la somme de [illegible] quatre vingt trois piastres, tiré par A. Sora, [illegible] St. Jean Baptiste, ainsi qu'un jugement [illegible] rendu par l'honorable Cour du Premier District [illegible] de la Louisiane.

Le dit billet [illegible] par Dubon & Fabans, à leurs créanciers.

Conditions [illegible] 24 juin—3en10j

VENTE DE VINS, GROCERIES &c.

Pour cause de départ.

PAR J. B. BLACHE & Co.

SAMEDI, 27 [illegible] 10 heures et demie du matin, il sera vendu [illegible] A. Schneider, No. 93, Nouvelle Levée, [illegible]

[illegible] consistant en Vins, Liqueurs et groceries.

[illegible] pour faire le vinaigre, [illegible] bar de la maison. 23 juin

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

Vente d'un magnifique mobilier.

POUR CAUSE DE DEPART.

LE [illegible] vendredi prochain, 26 du courant, à 4 heures [illegible] rue Condé entre les rues Hôpital et Quartier [illegible] se composant de sofas, chaises [illegible] rondes, tables à ouvrage, sidebo[illegible] garnis, armoires, Lavabos, [illegible] verreries, porcelaine &c.
22 [illegible]

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

LES [illegible] ayant renouvelé et augmenté leur stock de GROCERIES et ayant reçu par les derniers arrivages de France, plusieurs envois de conserves, vins, liqueurs, [illegible] &c. &c., sont à même d'exécuter dans le plus bref délai les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne, aux prix les plus modérés.

Leur assortiment de vins et liqueurs est des plus complets [illegible] pourvus d'excellens vins de Bordeaux, rouge et blanc, en barriques et demi-barriques [illegible] des familles, depuis $22 jusqu'à [illegible]. Ils offrent en outre aux familles qui habitent [illegible] l'avantage de se procurer des vins purs et [illegible] à des prix comparativement bien au dessous de [illegible] en caisse.

Chateau Lafitte vieux,	à $4	les 12 bouteilles
Chateau Leoville vieux,	à $3	les 12 bouteilles
St. Julien vieux,	à $2	les 12 bouteilles
St. Julien moins vieux	à $1 50	les 12 bouteilles
Médoc [illegible]	à $1 20	les 12 bouteilles
Barsac [illegible]	à $2	les 12 bouteilles

Entendant [illegible] exactement.

[illegible] également les vins qu'ils importent [illegible] Château Haut Brion, de la propriété de Eugène Larrieu, et Chateau Gruaud Larose, de la propriété de Balguerie & Co., parmi les diverses marques de Champagne qu'ils reçoivent, ils recommandent [illegible] celui déjà si favorablement connu sous le nom de "Cordon Rouge, Prince de Joinville" de MM. Louis Lanson père & fils, de Rheims. Ils offrent aux connaisseurs leur vieux Madère de 1835 ; Olivera, vins de sherry et de Porto, très supérieur, vieux Cognac Lecocq 1825 absinthe suisse, véritable de Pernod, kirsch de la Forêt Noire, bierre d'Ecosse et Porter de Londre. Un assortiment de liqueurs superfines de France, Hollande et Italie.

Entr'autres articles de groceries et conserves alimentaires [illegible] pourvus des meilleurs pâtés et biers truffés [illegible] de Perigord, cêpes, champignons, sardines à l'huile, petits pois, bœuf bouilli, truits au jus et à l'huile [illegible] assorties, moutarde [illegible] Kent [illegible] de Bordeaux, Fromages de Hollande et de Gruyère, saucissons de Lyon, jambons Westphalie, jambons de l'Ohio etc fumés au sucre, langues de bœuf et de buffalo, homards et saumon d'Ecosse, sucre raffiné de Boston, café Moka, Java, Manille et Havane, thé vert et noir de qualité très supérieure, épices de toute espèce, assortis [illegible] tendres, biscuit au soda et à l'eau, anchois, câpres, cornichons et [illegible] farcies, olives de Marseilles et d'Espagne, confitures de France et de la Havane, chocolat de santé, supérieur, huile d'olive de Marseille et de Florence, &c. &c.

☞ Les familles, capitaines de navires et Passagers pourront se pourvoir chez les soussignés, des choses assorties des [illegible] et de plusieurs qualités de vins, liqueurs, [illegible] rafraîchissemens aux prix les plus [illegible]
LOREILHE & Co.
9 juin Encoignure Royale et Douane

CULTURE DE LA SOIE.

LA récolte de cocons de vers à soie que j'ai faite cette année à Bouligny dans les mois de mars et avril a parfaitement réussi. Quatre onces d'œufs de vers à soie que j'ai fait éclore m'ont donné quatre cents livres de cocons, ce qui est un bon résultat. M. J. B. Maille qui établit une magnanerie dans les environs de Covington, de l'autre bord du lac, a aussi fait 600 livres de cocons sur six onces de vers à soie.

Cette récolte démontre d'une manière irrécusable que nous pouvons dans cet Etat faire pour des millions de soie, cela ne dépend que des habitans qui ont la terre et les bras. C'est surtout les petites familles qui voudront s'en occuper qui seront grandement dédommagées de leurs peines et soins, même en ne faisant que deux ou trois récoltes [illegible] année. Il serait à désirer qu'il se montât une magnanerie dans le genre de celle de M. Lu[illegible] comme M. J. B. Maille qui dans ce moment se monte un établissement de France des ateliers de M. Lecatilly, pour filer les cocons de soie grège. C'est de la magnanerie de M. J. B. Maille que doit partir le mouvement qui doit donner l'impulsion à cette grande industrie sera une source [illegible] un jour être un des plus beaux revenus des habitants de l'Etat de la Louisiane.
[illegible] L. GARNIER

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New York par les derniers arrivages :
50 barriques vin de Bordeaux,
40 do de Marseille,
25 tierçons vin blanc,
10 barils vieux Madère,
100 barils vin de Madère,
75 barils vin de Porto,
10 barils vieux whiskey Monongahela,
2 pipes genièvre de Hollande,
100 caisses vin ordinaire de Bordeaux,
50 do do Chateau Lafitte,
50 do do Leoville,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie
50 caisses Curaçao,
50 caisses marasquin,
100 caisses liqueurs assorties,
50 paniers huile d'olive,
50 do do,
50 milliers bouchons assortis, à vendre par
F. LAMOTHE,
22 juin No. 116 rue Royale

EAU-DE-VIE—4 demi pipes Cognac A. Seignette, en magasin et à vendre par F. LOMOIS,
22 jn 116, rue Royale

VIEUX COGNAC—10 barils vieux Cognac, à vendre par F. LONGIS,
22 jn 116, rue Royale

CIGARES—En débarquement de l'Empresario de la Havane, et à vendre :
14,000 Regalias Sevillanas
10,000 La Marina ;
10,000 La Puntualidad
10,000 La India Cubana ;
10,000 La Lealtad ;
11,500 Conill ;
10,000 Dos Cabanos, J. M. CABALLERO
22 jn 52 Vieille Levée

CAFE—300 sacs vieux Rio, bon vert, à vendre par ROBERTS & HALL,
22 juin 75 Magasins

EPICES MOULUES—250 paquets gingembre, piment, clous de girofle, casse, poivre de Sumatra, moutarde, Cayenne, etc. à vendre par ROBERTS & HALL,
22 juin 75 Magasins

CHANDELLES—250 caisses blanc de baleine assorties, à vendre par ROBERTS & HALL,
22 juin 75 Magasins

VINS—[illegible] quarts et huitièmes de pipes Lisbonne, Sicile, [illegible] Malaga, Muscat, Marseille, blanc et rouge, [illegible] à vendre par ROBERTS & HALL,
22 j 75 Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—80 caisses en débarquement du navire Essex, à vendre par
R. G. HOBBS, 12, Douane

FARINE—[illegible] barils farine de marques supérieures, [illegible] reçue et en débarquement de chalans, au bout [illegible] Julia, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
94, Tchoupitoulas

MAIS—[illegible] sacs maïs jaune, en débarquement du vapeur Champion, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
11 juin 92, Tchoupitoulas

SARDINES à l'huile—[illegible] boîtes et demi dito, de la marque bien connue B. Guillous, à vendre par
AUG. MOLIER, 30 St Louis

VIN de Champagne—[illegible] paniers [illegible] de l'Aigle, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 30, rue St Louis

HUILE d'Olive—[illegible] huile de Marseilles et de Nice, [illegible] à vendre par
[illegible] St Louis

LIQUEURS [illegible] assorties, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 30 St Louis

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins [illegible] de 30 mille et 10,000, par sacs de 1000 et 300, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 30, St Louis

VIN Rouge en barriques et demi barriques de marques St Julien et Haut Brion, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 30, St Louis

JAMBONS—14 barriques cuivrés et épaules, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
12 jn 64 Tchoupitoulas

SUIF—[illegible] en débarquement du vapeur Brilliant, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 jn 64 Tchoupitoulas

MAIS—1000 sacs en bon [illegible], à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

HARICOTS—[illegible] barils haricots blancs, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

SARDINES en boîtes et demi boîtes, marques de Ancona, Cassine et Martin, Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
6 jn 17 et 19, St Louis